

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DEEP/19-812-415 du 22/04/2019

**CALENDRIER DES OPERATIONS RELATIVES A LA NOMINATION DES MAITRES DANS LES
ETABLISSEMENTS PRIVES DU SECOND DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC
L'ETAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019**

Référence : Note de service DAF D1 n° 19-012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'enseignement privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : Mme TACCOEN - Tél : 04 42 95 29 05

En complément du bulletin académique n° 804 du 28/01/2019.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER

Le calendrier des diverses opérations relatives à la nomination des maîtres pour la rentrée scolaire 2019 dans les établissements privés sous contrat du second degré de l'académie d'Aix-Marseille est le suivant :

Du mardi 05 février (soir) au dimanche 17 février 2019 inclus

Campagnes TRM
Etablissement des listes de pertes d'heures et de pertes de contrat

Du lundi 18 février au jeudi 07 mars 2019 inclus

Vérification des propositions des chefs d'établissement par la DEEP
Recensement des postes vacants
Recensement des pertes d'heures et pertes de contrats

Du vendredi 08 mars au lundi 11 mars 2019 inclus

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement
Demandes d'agrégats et de profilage

Du mardi 12 mars au lundi 18 mars 2019 inclus

Recensement des demandes de profilages et des agrégats
Désagrégations des postes susceptibles d'être vacants

Le mardi 19 mars 2019

Groupe de Travail CCMA
Examen des pertes d'heures et pertes de contrats
Examen des demandes de profilages et d'agrégats
Saisie des profils et des agrégats par la DEEP

Du jeudi 21 mars au vendredi 22 mars 2019 inclus

Vérification par les chefs d'établissement de la publication des postes déclarés vacants et susceptibles
Préparation par la DEEP de la publication des emplois vacants

Le mardi 26 mars 2019

Publication des emplois vacants et susceptibles par la DEEP

Du mardi 26 mars au mercredi 03 avril 2019 inclus

Saisie de leurs vœux par les candidats

Du jeudi 04 avril au dimanche 07 avril 2019 inclus

Préparation par la DEEP des documents pour la CAE

A partir du lundi 08 avril 2019

Envoi par mél, par la DEEP, de l'accusé de réception confirmant leurs vœux aux candidats

Du lundi 08 avril au dimanche 12 mai 2019 inclus

Saisie par les chefs d'établissement des avis et rangs de classement des candidats

Du lundi 13 mai au dimanche 26 mai 2019

Préparation par la DEEP des documents de la CCMA
Vérification du respect des priorités

Les lundi 27 mai et mardi 28 mai 2019
Groupe de Travail CCMA

Le jeudi 06 juin 2019
Réunion CCMA siégeant en formation spéciale

A partir du lundi 10 juin 2019

Notifications par mél de la DEEP aux chefs d'établissement, des personnels nommés suite à la consultation de la CCMA. Ils disposent de 15 jours pour accepter ou refuser les propositions

Le lundi 08 juillet 2019
CCMA spéciale : suite du mouvement et information sur les prévisions d'affectation des concours 2019

Le mardi 09 juillet 2018
Publication des résultats du mouvement sur l'application

Le mercredi 10 juillet 2019

Remontée à la CNA :

- des postes vacants
- des maîtres en perte d'heures ou de contrat,
- des lauréats 2018 (CAFEP – CAER – CDI) qui n'ont pu obtenir de nomination au mouvement académique après validation de leur année de stage.
- des lauréats concours 2019 (CAER - concours et examens professionnalisés) qui n'auront pu être affectés dans l'académie faute de services vacants dans leur discipline

Le vendredi 12 juillet 2019
CNA : examen des situations des maîtres sus-cités

Le mardi 16 juillet 2019

Notifications par courrier électronique par la DEEP de la liste les maîtres affectés dans l'académie par la CNA, aux chefs d'établissement disposant de postes vacants.

Envoi par la DEEP aux maîtres affectés dans l'académie par la CNA, des postes vacants dans leur discipline.

Le jeudi 12 septembre 2019

CCMA spéciale : Information sur les propositions d'affectation de la CNA - information sur l'affectation des concours 2019, des BOE 2019 et des maîtres délégués en CDI. Bilan de la campagne du mouvement 2019.

ARTICLE 2

Monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/04/ 2019


Bernard BEIGNIER